



FSU 93

**Déclaration de la FSU 93
au CDEN du jeudi 23 février 2017**

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du conseil départemental
Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale,
Mesdames, messieurs les parents d'élèves élus,
Mesdames, messieurs les élus des collectivités territoriales,
Mesdames messieurs les personnalités qualifiées,
Et chers collègues,

Ce Conseil Départemental de l'Education Nationale se tient dans un contexte particulier en ce jour de mobilisation d'un certain nombre de lycéens du département réclamant comme bon nombre d'entre nous justice pour Théo.

Il n'y a pas selon nous « d'affaire Théo » comme titrent certains journaux, mais une affaire de violence policière inacceptable mettant en exergue des pratiques scandaleuses et humiliantes de la police nationale. Si cette situation apparaissait comme marginale il y a quelques jours, force est de constater que des témoignages se retrouvent dans la presse, démontrant que les méthodes employées par les forces de l'ordre sont de plus en plus musclées et de plus en plus porteuses de dévalorisation des jeunes.

Dans ce contexte, les députés viennent d'approuver le projet de loi «Sécurité Publique », qui assouplit les règles de légitime défense pour les policiers et durcit les peines pour outrage aux forces de l'ordre, alors que l'actualité démontre à l'inverse que la population se mobilise et attend des réponses adaptées des pouvoirs publics pour que ce genre de brutalités intolérables ne se reproduisent pas. C'est d'autant plus urgent que cette situation alimente les tensions dans les quartiers populaires. Elle tend à stigmatiser aussi une partie de la jeunesse. Pour empêcher les dérapages violents, des mesures doivent être mises en place. La FSU demande au gouvernement l'ouverture de discussions sur ce sujet. Elle affirme que le nécessaire besoin de sécurité ne saurait s'opposer ni aux libertés, ni au respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux.

La police doit assurer ses missions de service public au service du vivre ensemble et de tous les citoyens. Les sanctions prévues pour les actes constatés doivent être appliquées. Le contrôle de la justice sur les actions policières doit être assuré afin de garantir les libertés individuelles. Dans le même temps, il faut donner à la police les moyens de remplir ses missions de service public et rétablir la police de proximité.

Si nous insistons sur l'urgence de discussion avec les organisations représentatives, c'est que nous estimons qu'il ne suffit pas d'un rendez-vous sous les projecteurs des caméras pour construire des solutions. Pour nous, il s'agit de mettre en place un véritable dialogue social qui s'inscrit sur le long terme, et nous pensons qu'à ce jour l'Etat fait le choix d'une mise à distance des organisations représentatives. Nous ne croyons pas à un Etat déconnecté des réalités quotidiennes et pensons en particulier qu'une école bienveillante doit être le reflet de l'attention portée à tous ceux qui la font vivre dans le respect des responsabilités de chacun, mais aussi des situations particulières des personnes. Nous alertons régulièrement, y compris en CHSCT et en CAPD, l'administration sur des situations de collègues qui doivent être davantage prises en compte et sur les attentes des enseignants.

Nous faisons en cette fin de mandat présidentiel, le triste constat, que la refondation de l'école n'aura pas été à la hauteur de nos attentes et de l'ambition que nous portons pour la jeunesse de notre pays. Si nous ne pouvons ignorer des efforts de dotation dans le premier degré, il nous faut tout de même rappeler qu'une de nos priorités pour la rentrée prochaine n'obtient pas une réponse à la hauteur. Il s'agit bien entendu de la question des postes de RASED, pour lesquels l'évaluation faite par la DSDEN nous semble bien en deçà des besoins. La reconstruction de ces dispositifs resterait un chantier pour la rentrée 2018 même si nous reconnaissons la création de 40 postes. Nous reviendrons bien entendu sur ces questions lors de la présentation de la rentrée 2017 par monsieur le directeur académique.

En ce qui concerne le second degré, si nous estimons la dotation insuffisante, il nous faut la mettre en regard d'une réforme du collège que nous avons toujours refusée et qui conduit à des DHG en baisse dans de nombreux établissements.

Mais, nous profitons de votre présence, monsieur le préfet pour rappeler dans ce CDEN que pour la FSU93, notre département souvent considéré hors normes, subit une pression démographique importante qui conduit à une pression immobilière terrible et un décalage important avec le développement des services publics. De nombreuses villes peinent à construire les établissements scolaires nécessaires et les installations sportives permettant le respect des programmes de l'éducation nationale.

Nous le répétons à chaque CDEN les horaires et les programmes nationaux sont remis en cause pour les élèves, faute d'installations sportives ou d'éloignement (en moyenne 20 mn).

Nous pensons que le CDEN doit, à travers un bilan détaillé, veiller à faire respecter le droit des élèves à l'enseignement obligatoire de l'EPS. La complexité de la situation nécessite d'examiner :

- L'état des besoins en matière de transport vers les équipements sportifs
- Le bilan des mises en concurrence entre 1^{er} et 2nd degré par manque d'équipements sportifs : concurrence dans la répartition des créneaux et coût d'accès aux équipements pour le Conseil Départemental.
- Les cas de Délégation de Service Public qui ont pour conséquence de priver les élèves de collège d'accès aux équipements
- L'impact de la réforme des rythmes sur l'utilisation des installations sportives hors temps scolaire. Lors de la séance du CDEN de juillet 2014, monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis a reconnu la priorité de l'EPS obligatoire sur les Temps d'Activité Périscolaire et avec la nécessité d'intervenir en cas de problème, afin de faire respecter les lois de la république.
- Le bilan spécifique du savoir-nager en Seine-Saint-Denis (cf. enquête DSDEN 2014 et enquête « politique académique » 2016)

Le CDEN pourrait alors mettre en perspective un plan de rattrapage, en co-financement avec les villes, les Etablissements Publics Territoriaux, la Région et l'Etat, des équipements sportifs sans le conditionner à la réponse à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et paralympiques d'ici 2024.

Nous rappelons que nous sommes dans l'attente d'un CDEN exceptionnel (dont nous venons de préciser la demande) sur la question des installations sportives, en lien avec la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, où le département de la Seine Saint Denis devrait avoir une place importante. Cet évènement sportif, s'il doit avoir lieu ici, ne peut engendrer les conséquences catastrophiques déjà observables au Brésil et doit être intégré dans une démarche pérenne de développement des services publics et du bien vivre dans ce département.